



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : -GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile -JONON Corinne</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 12</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Date de convocation : 30/06/2025</p>
---	--

OBJET : Délibération relative à la demande de subvention du Club de l'Amitié.

Le Maire indique au conseil municipal qu'à l'occasion de son 50ème anniversaire, le Club de l'Amitié organise un repas dansant en septembre. Pour financer cette manifestation, l'association sollicite une subvention.

Le repas est acheté 35 euros.

Seront présentes, 40 personnes du club de l'amitié, 40 personnes d'autres clubs, 20 personnes comme autorités et autres invités, soit un total de 100 personnes

Les dépenses s'élèvent à 5.200 euros.

Les recettes s'élèvent à 2800€ et se décomposent comme suit : 15 euros pour les adhérents, soit 600€ / 35 euros pour les membres des autres clubs, soit 1400€ / Participation du club de l'amitié = 800€

L'association présente donc un budget prévisionnel déficitaire de 2400€.

Roland BASSEUIL, président du club de l'amitié, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer deux montants au vote :

400 Euros = 7 votes pour (Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Cécile RENAUX, Claire MARTIN, Cécile LAMBOROT, Sébastien GROUILLET par pouvoir donné à Cécile LAMBOROT)

800 euros = 3 votes pour (Michelle CORRE, Dominique DESBROSSES, Lucas LAROCHE)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au Club de l'Amitié pour cet événement.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/07/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

